



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **11 mai 2021**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

Délibération N°14/2021

Pour l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2020 pour un montant de **3'452'505 F** aux charges et de **3'850'785.88 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **398'280.88 F**.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 544'942.88 F et résultat extraordinaire de 146'662 F.

3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **131'542.65 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **131'542.65 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **68'008'732.94 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **133'900.25 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération N°15/2021

Ouverture d'un crédit complémentaire de 44'277.40 F relatif à la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale N° 2093

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'accorder un crédit complémentaire de **44'277.40 F** pour couvrir le dépassement (après le décompte final) du crédit destiné à la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale N° 2093.
2. De financer ce crédit d'investissement complémentaire par les fonds propres de la commune.

Délibération N°16/2021

Formation du bureau du Conseil municipal 2021-2022

le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période administrative s'étendant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, comme suit :

Président :	M. Jacques-André Romand
Vice-Président :	M. Benjamin Chabbey
Secrétaire :	Mme Caroline Radice

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 29.06.21

Presinge, le 20 mai 2021

.....